

COURRIER REÇU LE
28 FEV. 2023
MAIRIE DE COURZIEU

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE COURZIEU
10 PLACE DE LA MAIRIE
69690 COURZIEU

La Tour de Salvagny, le 25 janvier 2023

Objet : modification de droit commun du PLU de la commune de COURZIEU
soumis en janvier 2023

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la modification de droit commun du PLU de la commune de COURZIEU que vous avez engagée en janvier 2023. Nous vous en remercions.

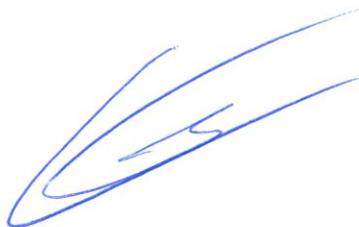
Cette modification concerne l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de la Croix-Rousse.

Après étude du dossier, la cohérence de ce projet avec les documents supérieurs (SCOT et PLH), ainsi que l'impact agricole limité, sont bien justifiés. L'ouverture de cette zone inscrite au PLU de 2013 semble répondre à des besoins réels de la commune, c'est pourquoi nous n'avons pas de remarques particulières la concernant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pascal GIRIN

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône



Siège social

Chambre d'agriculture du Rhône
18, avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 910 014 00031
APE 9411Z